

RAPPORTS

DES

DÉLÉGUÉS GENEVOIS A L'EXPOSITION DE VIENNE

EN 1873

RAPPORTS

1873

DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DE L'EXPOSITION DE VIENNE

EN 1873



892.925 A

# RAPPORTS

PRÉSENTÉS AU

# CONSEIL D'ÉTAT

PAR LES DÉLÉGUÉS GENEVOIS

A L'EXPOSITION DE VIENNE

EN 1873



GENÈVE

IMPRIMERIE VÉRÉSOFF, GARRIGUES & C<sup>o</sup>

1874

892.925 A

A 259.593

RAPPORTS

PRÉSENTÉS AU

CONSEIL D'ÉTAT



PAR LES DÉPUTÉS

A L'EXPOSITION DE VIENNE

EN 1873

GENÈVE

IMPRIMERIE VAYSSON, GARNIER & Co

1874

IN 418.229



## AVANT-PROPOS

Avant de laisser entrer en matière chacun de MM. les délégués désignés par le Conseil d'Etat pour visiter l'Exposition Universelle de Vienne en 1873, nous jugeons convenable de rappeler en peu de mots dans quelles conditions ces délégués ont été chargés du mandat dont ils viennent aujourd'hui rendre compte.

Ensuite d'une décision prise par les Chambres fédérales, chaque canton a été admis moyennant une participation des Etats de la Confédération, à envoyer à Vienne des ouvriers pris dans les différents corps de métiers. Genève a pu ainsi envoyer à Vienne 41 ouvriers qui se sont successivement

rendus dans cette ville d'après les avis qu'ils recevaient de M. le sous-commissaire fédéral Reinhardt, à Romanshorn.

A l'exception de 3 ouvriers qui n'ont pu partir au moment déterminé, le groupe désigné par Genève a profité d'une excellente occasion de visiter cette immense Exposition et a pu ainsi se rendre compte des progrès accomplis dans les arts et l'industrie. Les rapports qui sont parvenus au Département de l'Intérieur prouvent tout l'intérêt avec lequel la plupart de nos ouvriers ont examiné ce qu'ils avaient à cœur de voir et d'étudier.

Le Grand Conseil ne s'en est pas tenu à cette délégation si intéressante, et, sur la proposition de l'un de ses membres, il a mis à la disposition du Conseil d'Etat une somme de 5,000 fr. dans le but d'envoyer à Vienne quelques experts capables de rédiger des rapports complets sur des points spéciaux, se rapportant plus particulièrement à notre industrie nationale.

Le Conseil d'Etat s'est de suite occupé des points qu'il serait bon d'étudier, et, sur une proposition du Département de l'Intérieur, il a décidé que l'on demanderait un rapport sur les points suivants : Horlogerie. — Décoration. — Céramique. — Produits chimiques. — Instruction publique.



Ces points une fois déterminés, il a été facile de trouver les personnes capables de répondre au désir du Grand Conseil et l'opinion publique n'a pas tardé à ratifier le choix fait par le Conseil d'Etat, de M. Favre pour l'horlogerie, de MM. Francis Chomel et Justin Dupont pour la décoration et la céramique, de M. Emile Ador pour les produits chimiques et de M. Tognetti pour l'instruction publique.

Ces Messieurs ont accepté le mandat que leur confiait le gouvernement cantonal, et c'est le résultat de leurs investigations que nous publions aujourd'hui, nous conformant ainsi aux désirs exprimés par le Grand Conseil de Genève.

Espérons que ces rapports seront lus avec profit et que les dépenses faites dans le but d'obtenir quelque résultat répondront à l'attente générale.

Le Département de l'Intérieur ne doit pas terminer ces quelques lignes sans remercier MM. les délégués fédéraux, E. Wartmann, professeur, et Demole-Bonneville, du bienveillant concours qu'ils lui ont prêté dans toutes les tractations relatives à cette intéressante affaire.

C'est dans ces sentiments et avec l'espoir que les pages qui suivent seront favorablement accueillies par notre population, que nous livrons à la pu-

VIII

blicité, des documents qui jettent quelque jour sur l'Exposition de Vienne en 1873 et suggéreront ainsi de bonnes idées à ceux qui les liront avec le désir d'y trouver autre chose que des louanges.

*Le conseiller d'Etat chargé du Département  
de l'Intérieur du Canton de Genève,*

**Emile CAMBESSEDES.**

---